



Procès-verbal

Date : Le 15 juin 2023
Endroit : Maison du citoyen – Salle Lafontaine
Rédigé par : Josée Martel

Objet : Rencontre du comité de relations de travail – Regroupement des professionnels

Présents : Christian Allard Marie-Claude Provencher Audrey Aubin Sylvain Fléchais	Jonathan Lord Gabrielle Michaud Chantal Marcotte Rita Chahine	Absents : Hermann Adou Henry Gagné Invitée : Chantal Thibault
--	--	---

		Suivis à faire	Échéancier
1.	Adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est adopté à 14 h 30.		
2.	Note de service – Vacances professionnel Le Regroupement n'est pas satisfait de la formulation dans la note de service qui a été envoyée concernant l'écoulement des banques de vacances des professionnels. De plus, aucune mention sur la banque de vacances de temps supplémentaire dans la note. Le Regroupement demande que les relations de travail soient consultées avant l'envoi de ce genre de note de service, afin d'éviter des conséquences. Rita mentionne qu'il serait pratique de joindre le document en question à l'ordre du jour du CRT, afin qu'il puisse être consulté. L'Employeur comprend l'insatisfaction du Regroupement et s'assurera que les prochaines communications de cette nature soient validées par l'équipe des relations de travail.		

3.	Contrôleurs VS PIVO Le Regroupement mentionne avoir reçu des questionnements et inquiétudes de la part de certains contrôleurs sur l'enjeu de la quantité de travail à effectuer suite à l'implantation du système PIVO. Ils aimeraient que les ressources humaines soient transparentes et rassurent les contrôleurs, car l'équipe PIVO leur mentionne qu'ils sont indispensables, mais trouvent qu'ils ne sont pas assez consultés et ils craignent qu'on leur cache des informations sur leur poste et leur rôle. Les parties s'entendent pour dire que les tâches avec PIVO seront différentes et qu'il faut laisser vivre le projet et s'ajuster en cours de route. Dans un contexte de changement, il est normal de ressentir une résistance et de l'incertitude. L'Employeur va discuter avec Mickaël Leroux afin de voir s'il pourrait de nouveau rencontrer les contrôleurs pour leur expliquer et réitérer le message afin de les rassurer.	<i>L'Employeur va discuter avec Mickaël Leroux.</i>	
4.	Prolongement de l'intérim pour le poste de Responsable lieux de diffusion – 4 ans Le Regroupement questionne sur le fait que le poste de Responsable des lieux de diffusion ne soit pas ouvert, puisqu'un membre occupe le poste par intérim depuis 4 ans et il vient d'être encore prolongé de 6 mois.	<i>L'Employeur va vérifier auprès du Service des arts, de la culture et des lettres.</i>	
5.	Cotisation unique L'Employeur présente à l'écran, le courriel que Janie Piché a envoyé concernant la nouvelle cotisation unique pour les professionnels.	<i>Le Regroupement va en discuter et fera un retour au CRT du 21 septembre 2023.</i>	
6.	Planification des prochains CRT Les prochains CRT auront lieu à la salle Lafontaine aux dates suivantes : 21 septembre 2023 à 13h30 19 octobre 2023 à 10 h		
7.	Varia a) Résultats du sondage – Chantal Thibault Présentation des résultats du sondage sur la marque employeur mené en février dernier auprès des employés de la Ville : - Taux de participation : 27 % (total de 1 075 répondants);		

	- 56 % sont des professionnels (120/213); - 60 % des répondants ont plus de 5 ans de service. L'expérience du sondage a été très positive. Les moteurs pour les prochaines campagnes seront les mots clés : défis stimulants, effervescence et complicité. Prochaine étape : Session de photos avec les employés pour préparer la campagne de lancement. Lors du déploiement officiel, un retour sera fait au RPVG. b) Tournée direction sur la convention collective signée Le Regroupement demande pourquoi ce ne sont pas tous les Services de la Ville qui ont reçu la formation sur la nouvelle convention collective signée. L'Employeur mentionne que dû à une équipe RT réduite, l'emphase a été mise sur les changements de la convention collective avec les directions des Services qui avaient des enjeux. L'Employeur mentionne que les formations sont un bon moment pour échanger avec les clients. Il prend note de la suggestion du Regroupement d'enregistrer la formation ou faire un PowerPoint afin de pouvoir consulter à tout moment par les directeurs. Il demeure la responsabilité du gestionnaire de regarder la convention collective. Le Regroupement se dit disponible afin de préparer et partager le document sur les changements de la nouvelle convention collective. c) Bibliothécaires Le Regroupement informe l'Employeur de la frustration des bibliothécaires concernant les gardes de soirs et de fins de semaine. Depuis qu'ils doivent être rémunérés, ils ne sont plus appelés à le faire et c'est le gestionnaire qui fait les gardes au besoin, alors qu'ils l'ont fait pendant 2 ans sans être rémunérés. L'Employeur mentionne qu'il s'agit de la frustration et une résistance suite à un changement. d) Suivi – Ingénieur junior aux infrastructures Rita mentionne que le membre a été rencontré, mais elle va valider auprès de Mario Desforges. À la suite d'une discussion avec les ressources humaines, les points suivants sont ressortis :		
--	--	--	--

	- Travailler selon les normes de la convention collective : supplément de rémunération; - Accepter la candidature en tant qu'ingénieur considérant qu'il est employé de la Ville, mais Stéphane doit poser sa candidature; - Développer la description du poste d'ingénieur junior vu l'intemporalité du poste et les besoins. Le Regroupement mentionne qu'une mécanique doit se faire afin de pouvoir garder la main-d'œuvre après 3 ans comme junior, un peu les avocats de la Ville. Le Regroupement est prêt à s'asseoir et partager les idées. L'Employeur est toujours ouvert à des possibilités de surcroît en attendant une ouverture de poste. Les éléments doivent être analysés.		
8.	Fermeture de la séance : 16 h 10.		